

Epl et autres modes de gestions à la disposition des collectivités locales : **le comparatif**

Fédération des Epl - 95 rue d'Amsterdam - 75008 Paris
Tél : 01 53 32 22 00 - www.lesepl.fr



Les organismes comparés

Sem : société d'économie mixte. Société anonyme rassemblant des collectivités locales, majoritaires au capital, et au moins un partenaire privé.

Spl : société publique locale. Société anonyme rassemblant au moins deux collectivités locales, qui détiennent la totalité du capital.

Régie Simple/service municipal : service communal sans personnalité juridique ni capital.

Régie personnalisée/Epic : établissement public industriel et commercial. Personne morale de droit public sans capital dotée d'une autonomie financière.

Délégataire privé : société de droit privé à capitaux privés à qui la collectivité locale attribue une délégation de service public.

SCIC : société coopérative d'intérêt collectif. Société anonyme ou société à responsabilité limitée dans lesquelles les collectivités locales détiennent jusqu'à 20% du capital.

Association : association de droit privé à but non lucratif soumise à la loi de 1901 et sans capital.

Les critères comparatifs

Maîtrise par la collectivité locale :

présence dans les instances dirigeantes, nomination du directeur général, participation au management, suivi de la mise en œuvre de la mission, possibilités de financement et de contrôle.

Simplicité contractuelle : possibilités d'attribution directe de l'activité et d'adaptations en cours d'exécution, réversibilité du choix.

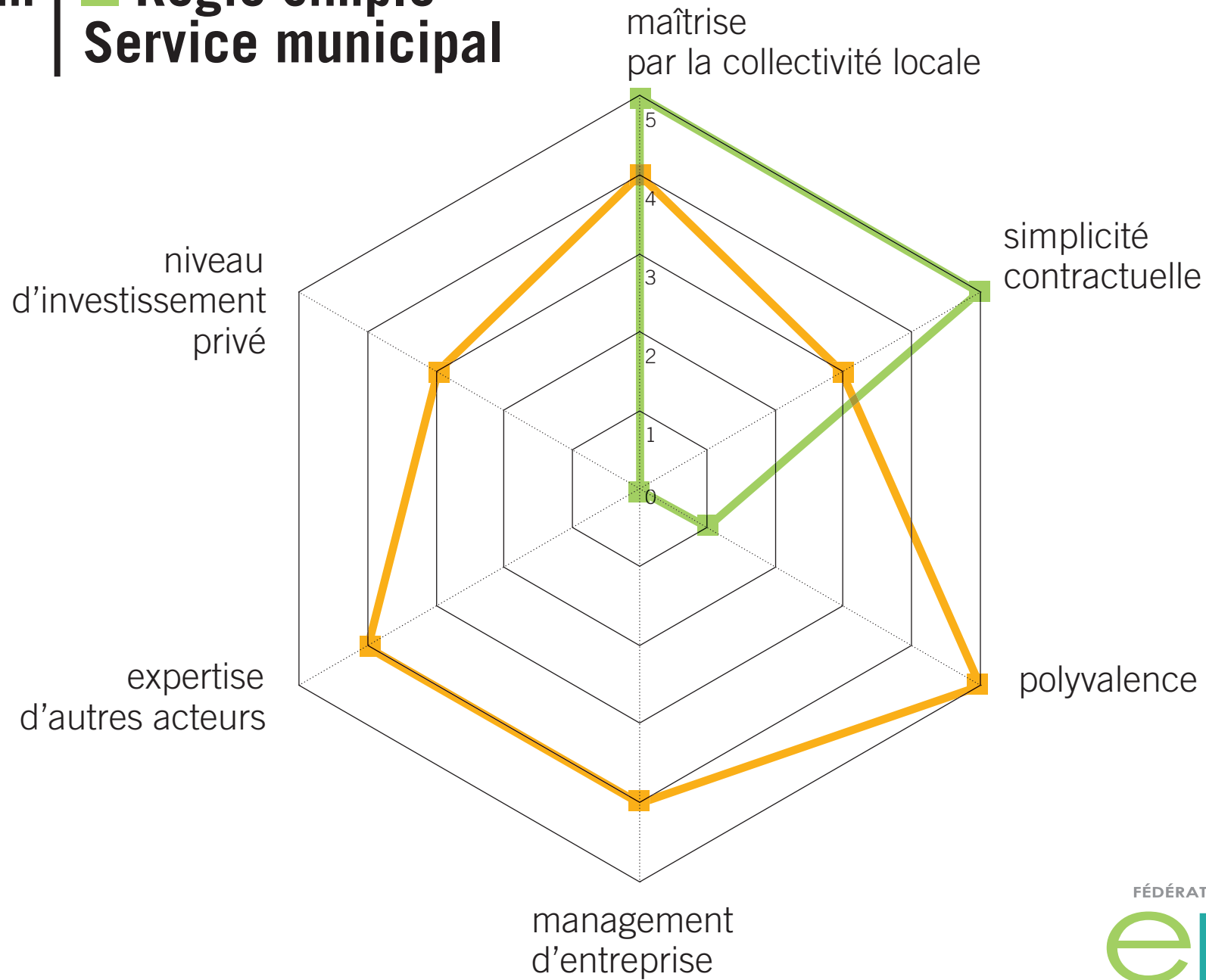
Polyvalence : territoire géographique d'intervention, nombre et type de clients potentiels (actionnaires, tiers, soi-même), possibilité de diversification de l'activité (métiers, filiales et prises de participation).

Management d'entreprise : prédominance des règles de droit privé pour la comptabilité, le personnel, la fiscalité, les contrôles, la gouvernance.

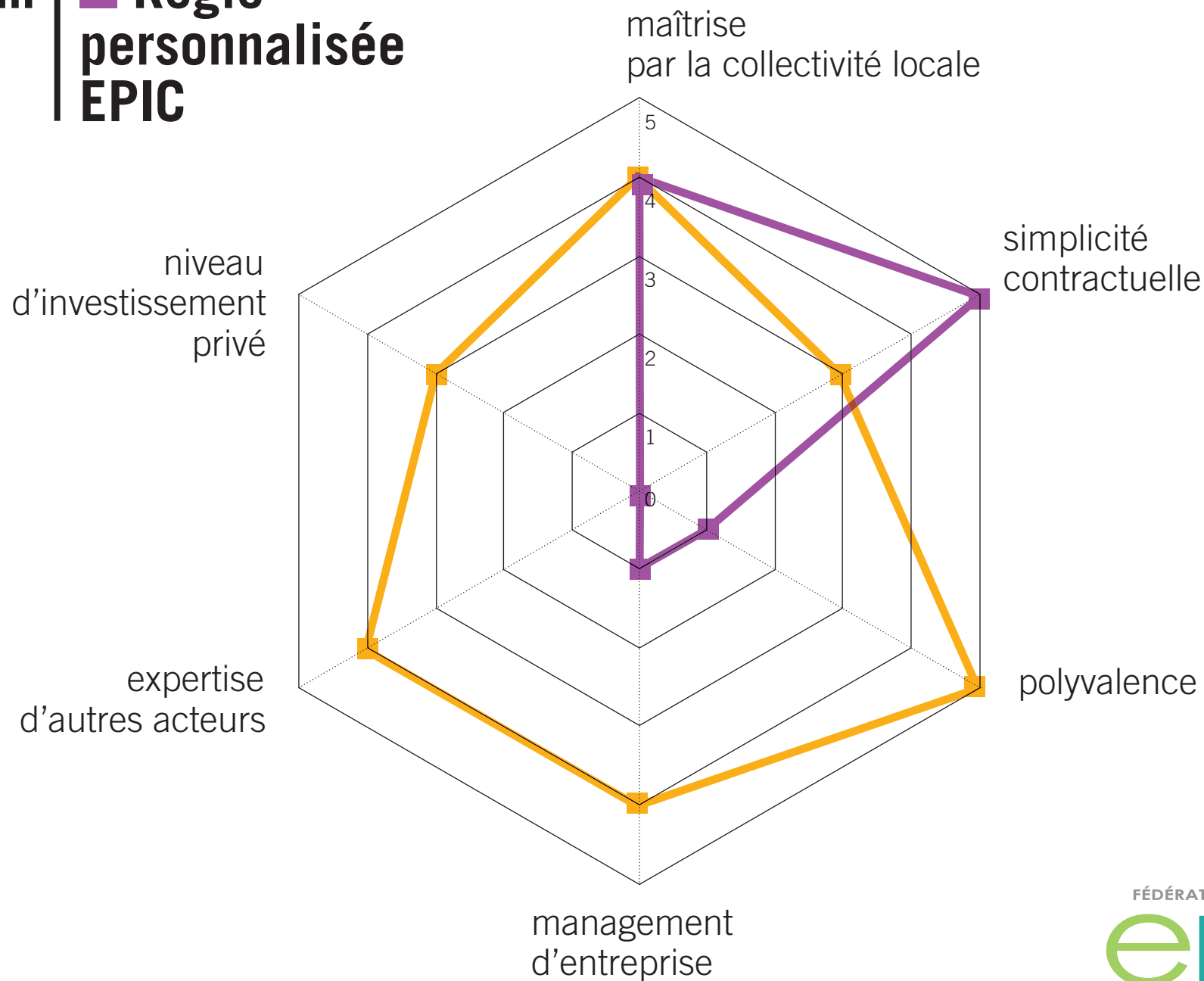
Expertise d'autres acteurs : présence au capital, participation à la gouvernance, à la stratégie et la gestion quotidienne.

Niveau d'investissement privé : participation au capital, aux investissements et au financement des projets.

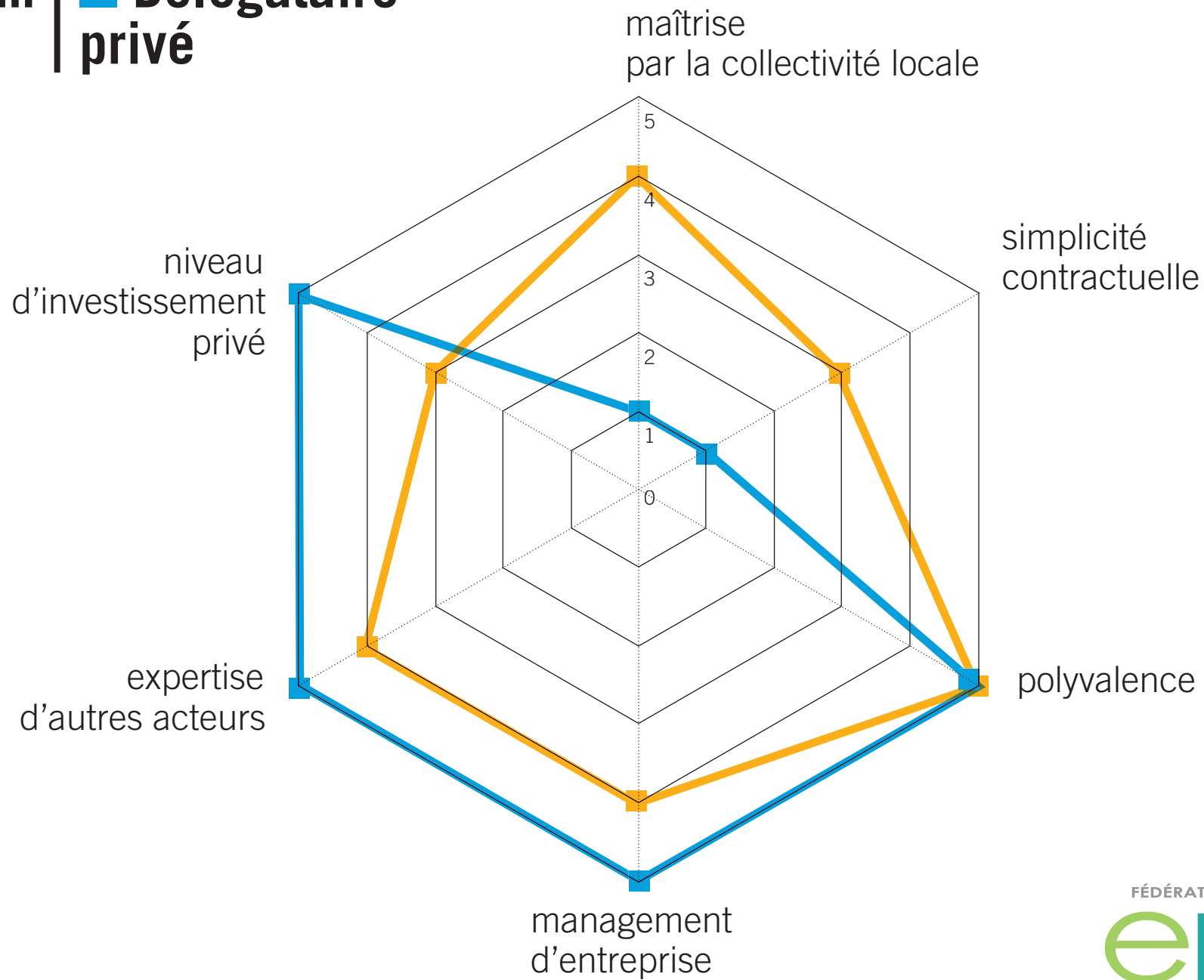
■ **Sem** | ■ **Régie simple**
Service municipal



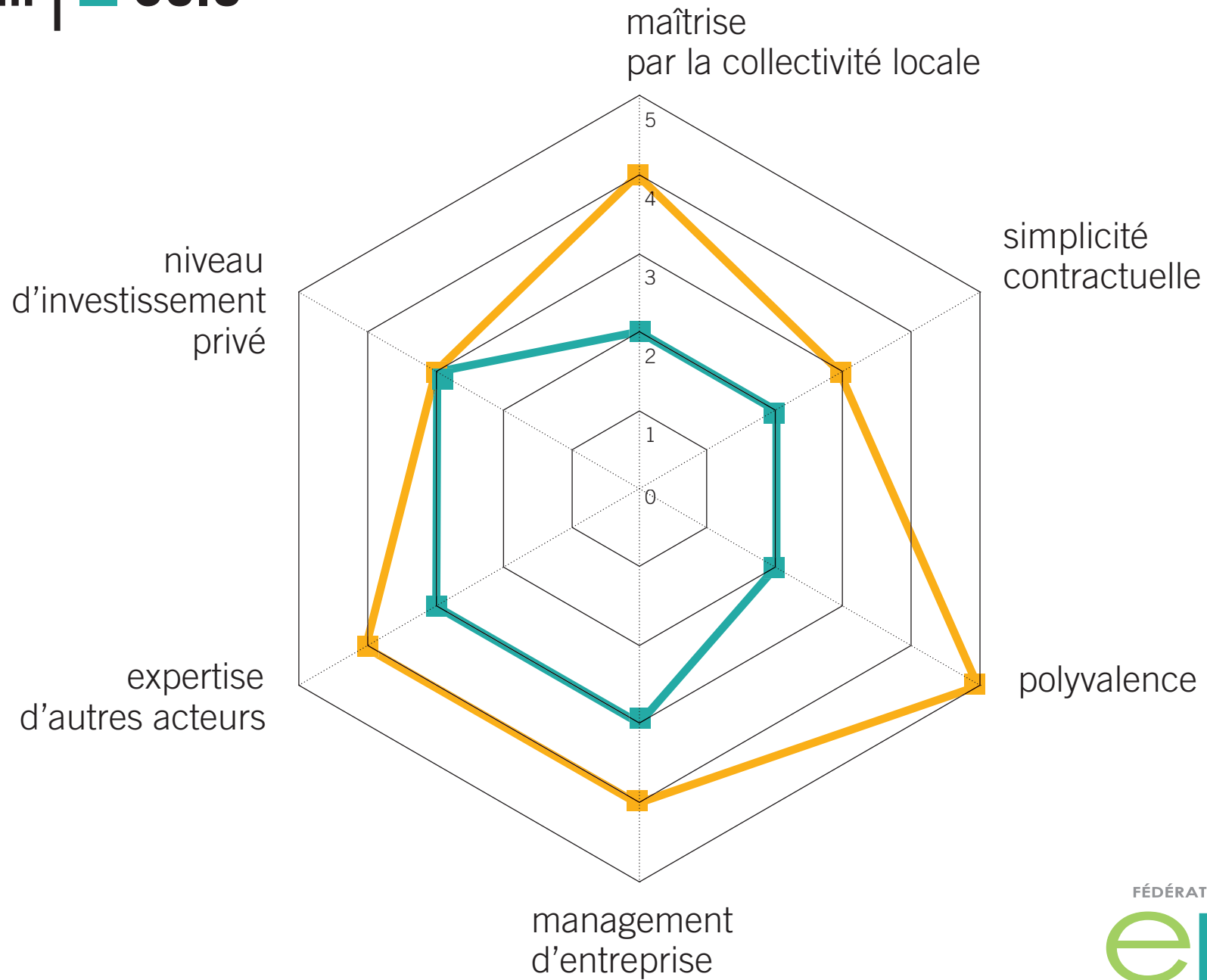
Sem | **Régie
personnalisée
EPIC**



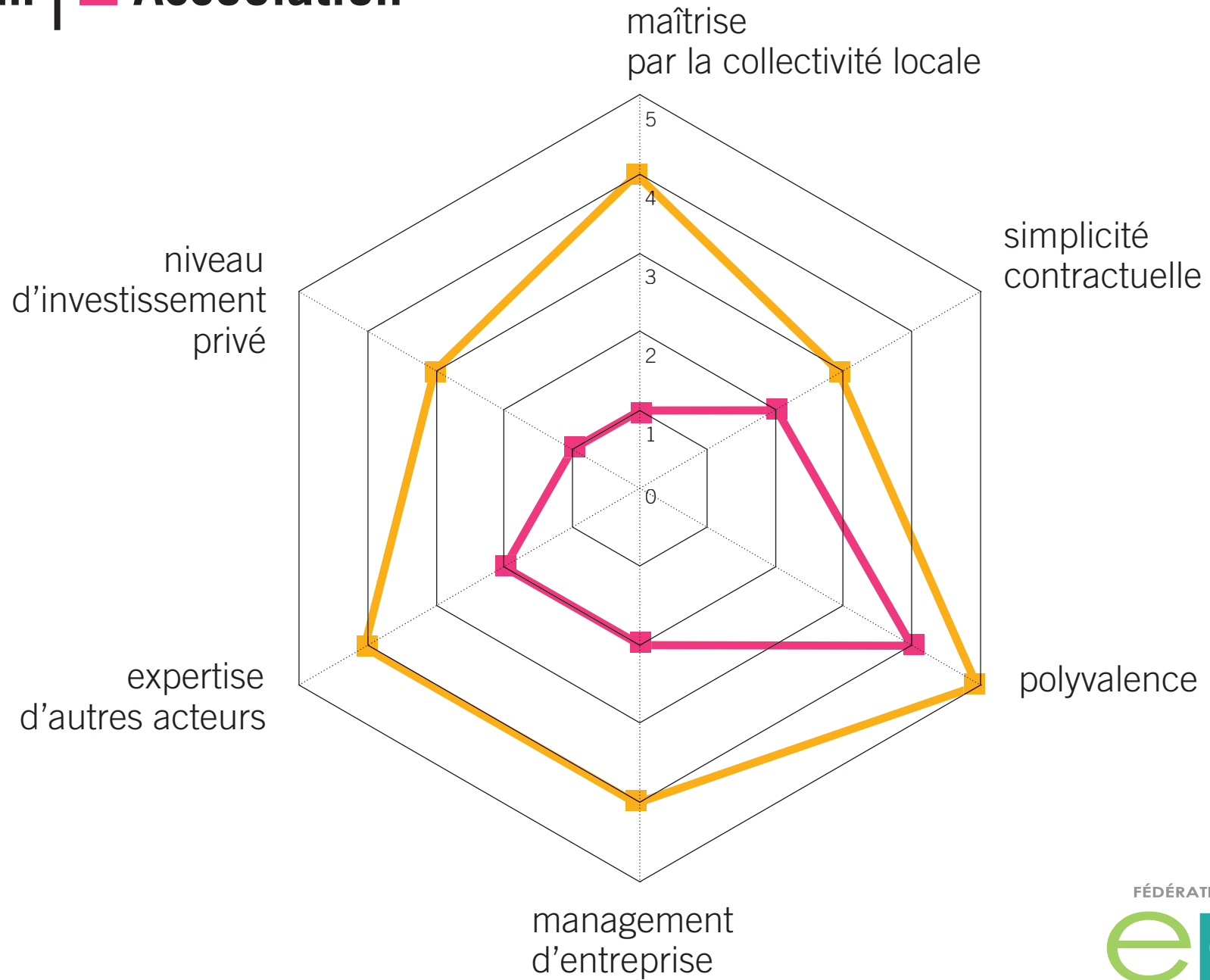
■ Sem | ■ Déléguataire
privé



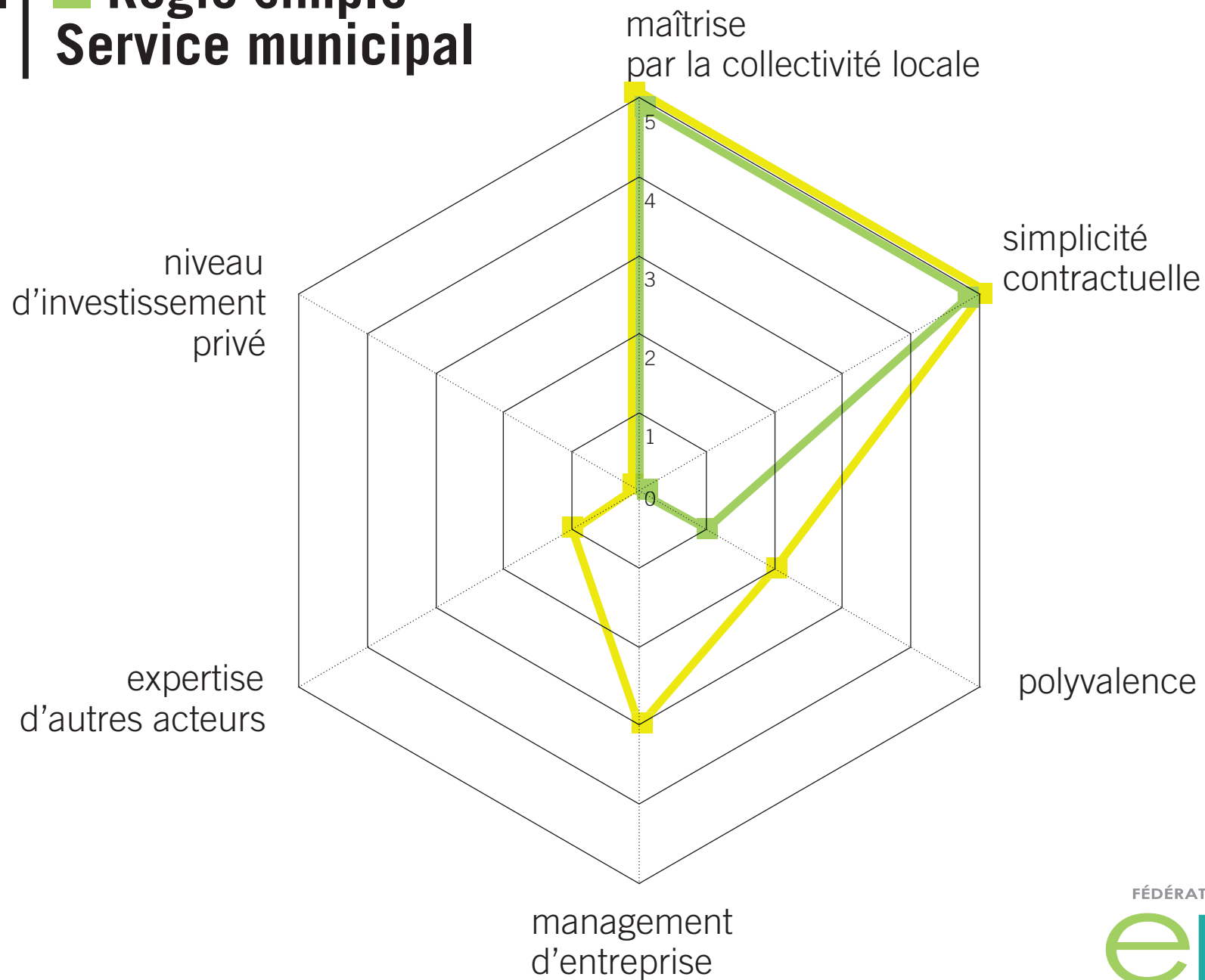
■ Sem | ■ SCIC



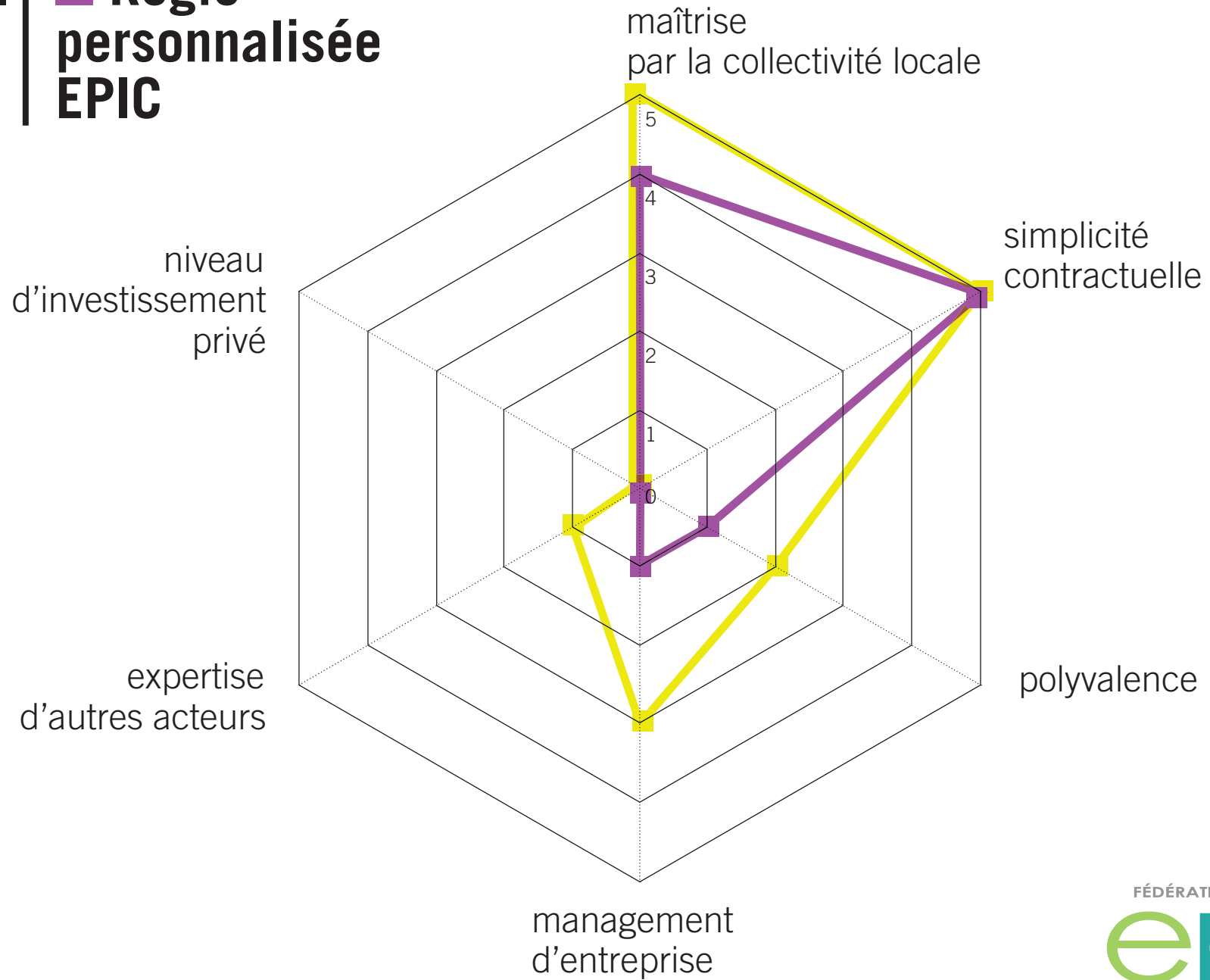
■ Sem | ■ Association



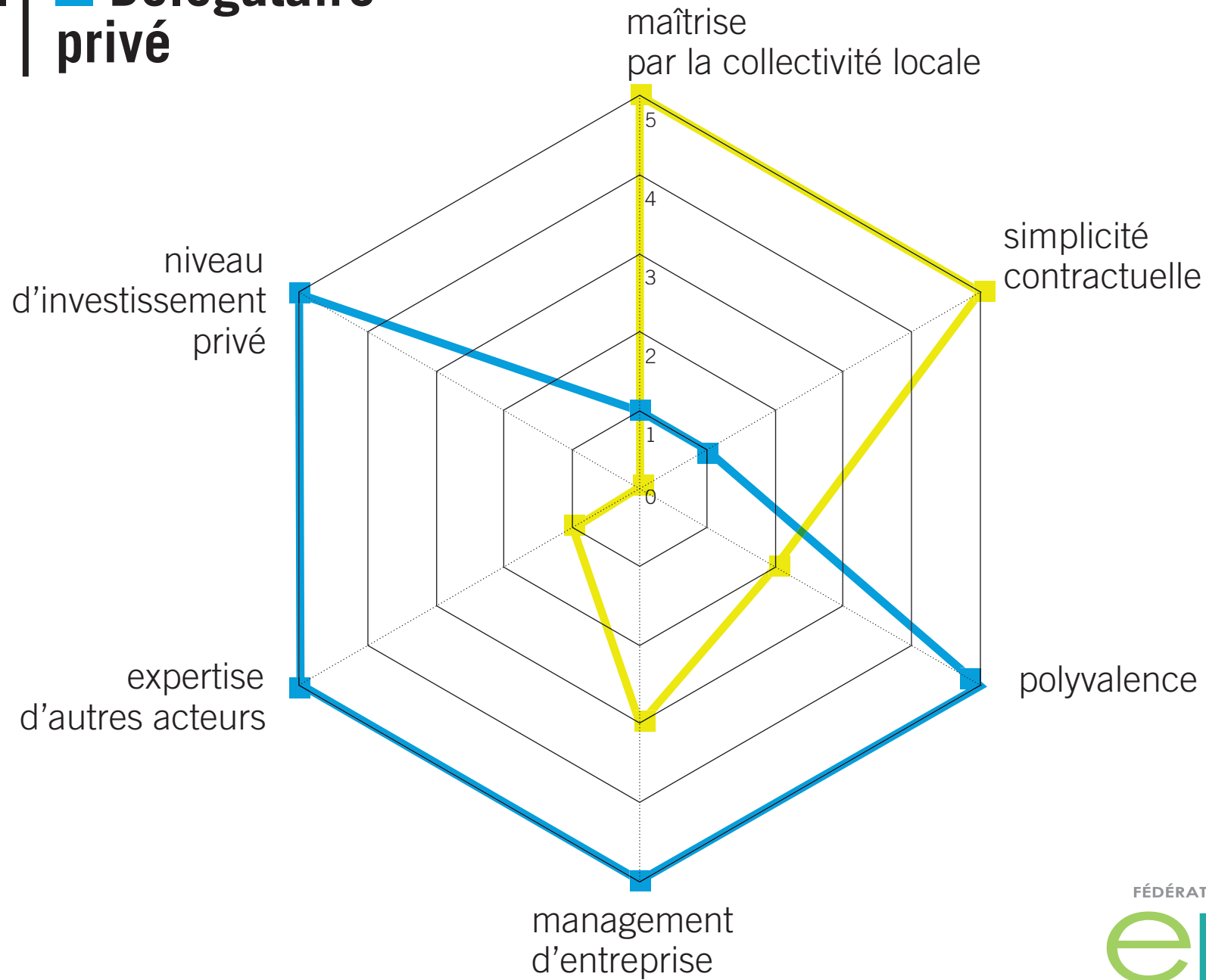
■ Spl | ■ Régie simple
Service municipal



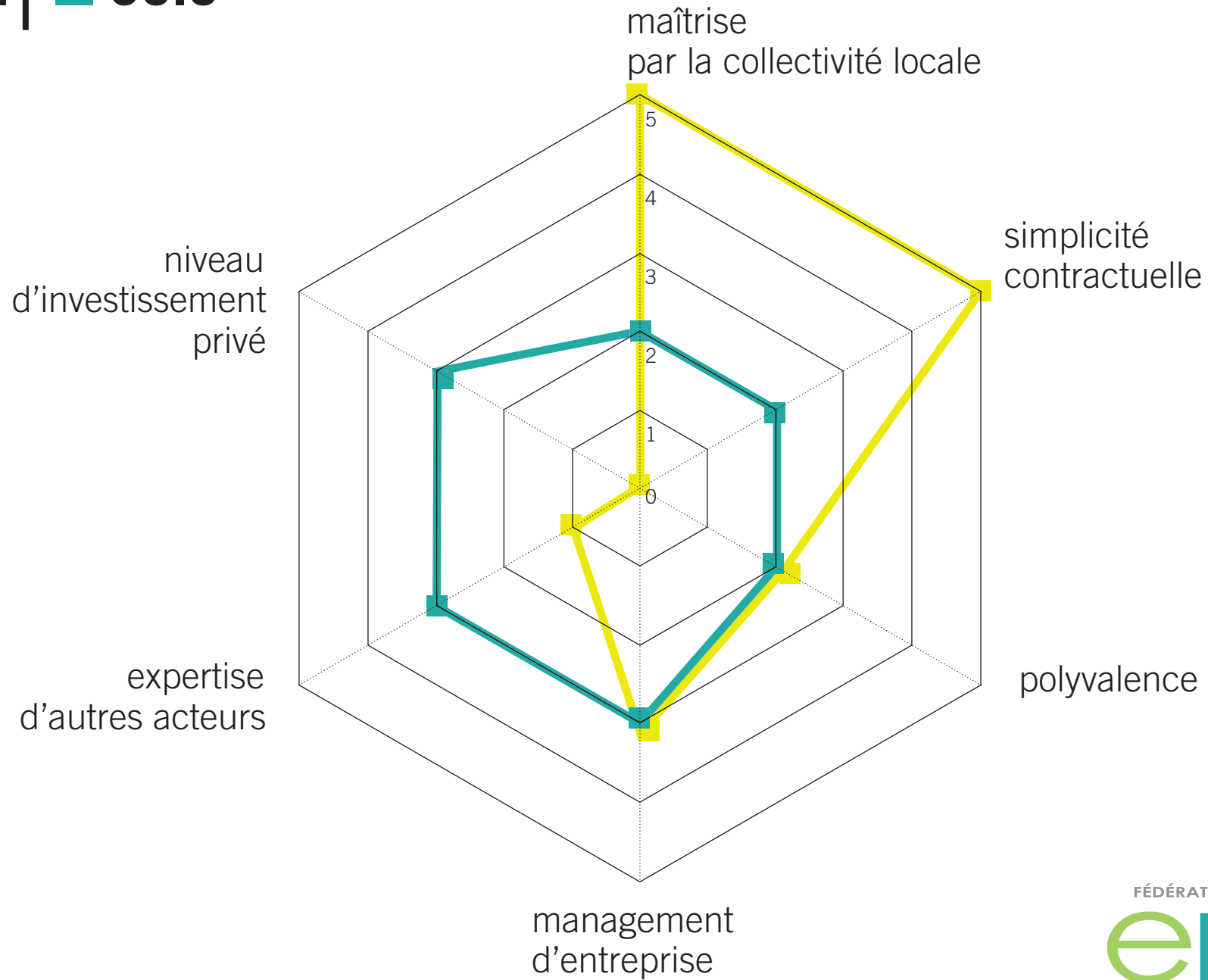
■ Spl | ■ Régie
**personnalisée
 EPIC**



■ Spl | ■ Déléguataire privé



■ Spl | ■ SCIC



■ Spl | ■ Association

